

Impôt sur les personnes physiques, taxation des intercommunales, chômage... Dès que le fédéral prend des dispositions dans ces domaines, les pouvoirs locaux sont affectés. C'est valable aussi pour certaines décisions des Régions. A Bruxelles, selon la députée Ecolo Barbara Trachte, on peine à avoir une image précise de la situation. « En Wallonie, le service d'études de l'Union des villes et communes publie régulièrement des analyses chiffrées de l'impact des différentes décisions sur les pouvoirs locaux wallons, explique la parlementaire dans une proposition de résolution qu'elle vient de déposer. A Bruxelles, aucune étude exhaustive n'a encore été réalisée en la matière. »

Morceau choisi : en décembre 2014, l'Union des villes et communes de Wallonie analyse dans le détail l'impact des mesures de l'accord de majorité fédéral sur les communes. A la Région-Capitale, répond alors le ministre-président Rudi Vervoort (PS) à Barbara Trachte qui l'interroge sur l'équivalent bruxellois, « aucune mesure n'a été menée » .

La députée réclame un monitoring permanent, semblable à celui qui s'opère en Wallonie – où l'Union a une mission de « veille législative fédérale », en vertu d'une convention avec le ministre des Pouvoirs locaux (Paul Furlan, PS) . « A chaque fois que j'évoque l'idée, on me dit qu'elle est bonne, mais rien n'a été fait. Il n'y a pas de compilation des données. Alors que les communes sont en première ligne pour des sujets essentiels comme la lutte contre la pauvreté et le boom démographique. »

« Des préoccupations judicieuses »

Marc Cools, président de l'Association de la ville et des communes bruxelloises (MR), reconnaît un manque de données chiffrées au niveau des finances communales. Mais, à ses yeux, le problème n'est pas plus criant à Bruxelles qu'ailleurs. Les trois ailes de l'Union des communes (wallonne, bruxelloise et flamande) sont d'ailleurs d'accord sur une revendication : les communes devraient être représentées au Conseil supérieur des finances. « Elles y sont représentées par les Régions, mais ces dernières n'ont pas toujours le même intérêt. »

Sur la proposition à proprement parler, il estime que les préoccupations de la députée sont « judicieuses », mais ajoute qu'il faudrait préciser sous quelle forme le monitoring s'effectuerait. « Des études thématiques sont déjà réalisées, tant du côté de l'administration régionale que de notre association. Il n'y a pas de document exhaustif, mais beaucoup de sujets sont étudiés, dont ceux auxquels il est fait allusion dans la proposition. » Laquelle ne tranche pas sur la forme, mais demande au gouvernement régional de « faire rapport annuellement au parlement des enseignements de ce monitoring » .

Du côté de l'Association de la ville et communes, on n'est pas contre un renforcement des moyens, que ce soit au niveau de la Région ou de l'Association. Cette dernière a l'avantage, rappelle Marc Cools, de représenter tous les partis politiques et de porter directement la voix des pouvoirs locaux, sans passer par l'intermédiaire de la Région, qui en a la tutelle.

Pour Barbara Trachte, avoir les données précises est une étape. Réclamer la facture au fédéral en est une autre... Qu'elle encourage. « Le ministre-président ne mâche pas ses mots envers le fédéral... Mais qu'il passe à l'acte ! »

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT